Décision 18-DCC-64 du 26 avril 2018

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Inter-Expansion Fongepar par AG2R La Mondiale, Humanis et CNP Assurances

Posted on: 15 mai 2018 | Secteurs :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Stés AG2R La Mondiale Humanis et CNP Assurances
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Inter Expansion-Fongepar

Lire

Le texte intégral

35.1 Ko